

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL du jeudi 12 février 2026

Adopté lors de la séance du Conseil communal du 21 mai 2026

Présidence : Déborah LOPEZ

Membres : 55

Présents : 36

Excusés : Mmes FARKAS MILON Séverine, JEANFAVRE Estelle

MM. CHARPIE Pierre, COMTE Danilo, FOHOUCO Clyde, GEBARA Christophe, GLINNE Pascal, HESS Markus, JACOT-GUILLARMOD Thibault, KARLEN Jérôme, LECLERCQ Alain, MUGGLI Philippe, ROUVEYROL Jean, SOGUEL-DIT-PIQUARD Patrick, VACLAVIK Martin, VALLAT Benoît, VALLELIAN Alissa, WEBER Arnault

Absents : PASCHOUD Coralie

Ordre du jour :

1. Bienvenue
2. Appel
3. Ratification de l'ordre du jour
4. Ratification du PV de la séance du 10 décembre 2025
5. Communications du Bureau du Conseil
6. Communications de la Municipalité
7. Communications des délégués auprès des associations intercommunales
8. Préavis n° 38-2026 : Demande d'octroi d'un crédit d'étude de CHF 85'000.- TTC (huitante cinq mille francs) pour terminer la mise en séparatif du réseau communal d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU)
9. Divers et propositions individuelles

1. Bienvenue

La Présidente salue la présence de Mme Riesen, journaliste pour l'Écho du Gros-de-Vaud, ainsi que d'un candidat à la Municipalité présent dans le public.

2. Appel

La Secrétaire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

3. Ratification de l'ordre du jour

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente soumet au vote l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

La Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

4. Ratification du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente soumet au vote le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025.

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025 est adopté à une large majorité moins trois abstentions.

5. Communications du Bureau du Conseil

Élections communales 2026 : la liste comporte 53 candidats au Conseil Communal, soit deux candidats de moins que les 55 sièges à pourvoir. De ce fait, un deuxième tour devra être organisé pour élire deux Conseillers et 18 suppléants. Cette législature, le Bureau du Conseil a pu se rendre compte de l'importance de disposer de 18 suppléants puisqu'ils ont tous été assermentés suite des nombreuses démissions intervenues. La Présidente rappelle aux Conseillers le court délai pour s'inscrire au deuxième tour, à savoir les 9 et 10 mars 2026 et les invite à encourager toute personne à se présenter. En ce qui concerne l'élection des Municipaux, huit personnes se sont portées candidates. Les citoyennes et citoyens de Cugy auront le choix.

La Présidente ajoute que si à l'issue du premier tour de l'élection, des candidats sont élus à la Municipalité et au Conseil communal, il conviendra qu'ils démissionnent du Conseil communal avant le lundi midi suivant l'élection. Ainsi, le nombre de sièges remis en jeu pour le second tour serait adapté en conséquence.

Enfin, la séance d'installation des autorités législatives et exécutives se tiendra le jeudi 11 juin 2026 à 18h30 dans la présente salle. La Présidente remercie les Conseillers d'agender cette date importante.

Visite du Préfet : le 4 février 2026, la Commune a reçu la visite annuelle du Préfet du District de Gros-de-Vaud, M. Pascal Dessauges. Il a notamment contrôlé la bonne tenue des documents du Conseil communal. Le soir, un repas réunissant le Préfet, les autorités de la Commune de Cugy et celles de la Commune de Bettens a été organisé.

Drame de Crans-Montana : suite à l'incendie du 1^{er} janvier 2026, qui a profondément marqué le pays et touché une jeune citoyenne de notre Commune, le Bureau du Conseil envisage la création d'un fonds de soutien destiné aux grands brûlés. Ce fonds fera appel exclusivement à la générosité des Conseillères et Conseillers communaux et municipaux. Il aura pour premier objectif d'apporter une aide financière à la famille de la jeune victime. La famille a indiqué ne pas avoir besoin d'aide financière dans l'immédiat mais que tel pourrait être le cas ultérieurement. Dans l'hypothèse où le montant récolté dépasserait les besoins identifiés, le solde sera versé à une association reconnue œuvrant en faveur des personnes victimes de graves brûlures. La Présidente remercie les Conseillères et Conseillers pour leur solidarité et leur soutien.

La Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. Communications de la Municipalité

La Municipalité fait lecture de ses communications qui font partie intégrante du présent procès-verbal.

M. Ch. DURUSSEL fait une présentation de la nouvelle STEP régionale Echallens Talent (ASET).

La Présidente remercie la Municipalité et passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. Communications des délégués auprès des associations intercommunales

M. L. TRIBOLET, délégué auprès de l'ASICE, indique qu'une séance s'est tenue le 10 février 2026. Le Codir a organisé un *team building* à la patinoire de Froideville pour le personnel de l'ASICE, ce qui a également permis de célébrer les jubilaires. Le travail de préparation de la rentrée 2026 est en cours et les besoins semblent être stables. Le Codir a rappelé le principe de répartition pour le primaire, à savoir que les élèves sont placés en priorité dans leur commune de domicile.

Par ailleurs, des manquements graves d'un chauffeur ont été constatés dans le cadre du transport scolaire. Des mesures immédiates ont été prises par le Codir avec un remplacement définitif du chauffeur. Le centre d'animation parascolaire a étendu ses horaires d'ouverture, ce qui rencontre un grand succès auprès des usagers. Enfin, le Codir relève que la collaboration se passe bien avec la Direction de l'établissement scolaire et que celle-ci fait l'objet d'un suivi régulier.

Plus personne ne souhaitant intervenir, la Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

8. Préavis n° 38-2026 : Demande d'octroi d'un crédit d'étude de CHF 85'000.- TTC (huitante cinq mille francs) pour terminer la mise en séparatif du réseau communal d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU)

La Présidente invite M. A. GEBARA, rapporteur de la Commission *ad hoc*, à présenter le rapport de la Commission.

La Commission *ad hoc* soutient ce préavis 38-2026, tel que présenté par la Municipalité, et propose au Conseil communal de l'accepter.

La Présidente remercie M. A. GEBARA et invite M. E. BRON à présenter le rapport de la COFIN.

M. E. BRON précise que la taxe affectée réseau Égouts-Épuration est facturée et non fixée par la Ville de Lausanne contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport.

La COFIN soutient ce préavis 38-2026 et propose au Conseil communal de l'accepter, amendé comme suit :

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 85'000.- TTC (huitante cinq mille francs) pour l'octroi d'un crédit d'étude afin de terminer la mise en séparatif du réseau communal EC et EU ;
- de financer cette dépense par les liquidités courantes ou par l'emprunt auprès de l'établissement de son choix, aux meilleures conditions du moment ;
- d'autoriser que le montant de l'étude soit porté en augmentation de l'investissement, lequel sera amorti sur une durée de 10 ans. Celui-ci sera comptabilisé sur la réserve au bilan liée à la taxe 9280.02 « Taxes affectées - réseau Égouts-Épuration ».

La Présidente remercie M. E. BRON et passe la parole à M. Ch. DURUSSEL.

M. Ch. DURUSSEL précise que les zones hachurées en vert et jaune correspondent à des parcelles pour lesquelles il n'a pas encore été déterminé si elles sont en unitaire ou séparatif, ce qui correspond à un tiers du total des parcelles de la Commune.

La Présidente remercie M. Ch. DURUSSEL et ouvre la discussion générale.

Mme A.-S. SCHWEIZER suggère à la Municipalité de faire de la communication au sujet de cette mise en séparatif et ses implications, à savoir notamment de ne pas rejeter des produits toxiques dans les évacuations situées aux abords des routes car celles-ci sont reliées aux eaux claires.

Mme S. PASCARELLA ROCHAT se demande pourquoi les travaux qui ont eu lieu sur le chemin des Esserts ne comprenaient pas aussi la mise en séparatif.

M. F. REY se demande si les propriétaires concernés ont l'obligation légale de procéder aux travaux ou non.

M. Ch. DURUSSEL remercie Mme A.-S. SCHWEIZER pour sa suggestion. Pour répondre à M. F. REY, il n'y a pas d'obligation légale. En principe, lorsque les travaux ont été effectués, un délai de deux ans est imparti aux propriétaires pour se mettre aux normes. Il ignore toutefois les conséquences si un propriétaire ne se met pas aux normes.

Mme Ch. RAIS EL MIMOUNI, pour répondre à Mme S. PASCARELLA ROCHAT, explique que les travaux ont été faits sur l'ensemble du chemin des Esserts. Cela étant si, à l'intérieur des parcelles, la mise en séparatif n'a pas été faite, les propriétaires devront se mettre aux normes.

Mme S. PASCARELLA ROCHAT relève que, dans le préavis, le chemin des Esserts est mentionné à plusieurs reprises et qu'il figure en jaune sur le plan, à savoir que la mise en séparatif a été faite sur la parcelle privée mais non dans le domaine public.

Mme Ch. RAIS EL MIMOUNI confirme qu'il n'y aura pas besoin de rouvrir la route, le plan n'étant peut-être pas à jour.

M. Ch. DURUSSEL précise que les parcelles en jaune sur le côté droit en direction du Collège de l'Épi d'or ont été raccordées. Le plan n'est toutefois pas à jour. Pour ce qui est des maisons sur la gauche, celles-ci sont en séparatif mais il y a un collecteur unitaire raccordé sur les eaux usées du collecteur principal du chemin des Esserts qui a été posé lors de la rénovation du chemin.

M. L. TRIBOLET relève que la route cantonale supporte un trafic de plus de 10'000 véhicules par jour, ce qui laisse penser qu'il y a une pollution importante des eaux de ruissellements. Dans ce contexte, il se demande si le périmètre de l'étude inclura l'assainissement des eaux polluées provenant de la route cantonale.

M. Ch. DURUSSEL, pour répondre à M. L. TRIBOLET, explique que l'assainissement des grilles de la route cantonale n'a pas été inclus dans le projet. Néanmoins, il existe des sacs de route lesquels sont curés une à deux fois par année mais il n'y a pas de système de récupération des eaux de surface avec traitement des résidus de pneus et d'éventuelles pollutions d'hydrocarbures.

Plus personne ne souhaitant intervenir, la Présidente soumet l'amendement de la COFIN au vote.

L'amendement de la COFIN est accepté à une large majorité moins cinq abstentions.

La Présidente soumet le préavis amendé au vote.

Le préavis 38-2026 amendé est accepté à une très large majorité moins une abstention.

La Présidente passe au dernier point de l'ordre du jour.

9. Divers et propositions individuelles

La Présidente invite tout Conseiller qui le souhaiterait à prendre la parole.

M. Ph. VALLELIAN se demande pourquoi la collecte des ordures ménagères a eu lieu le jeudi 29 janvier 2026 au lieu du mercredi 28 janvier 2026 et estime que la population aurait dû être informée à cet égard. Au sujet de la borne Mobility installée devant l'administration communale, il se demande si un bilan financier a été réalisé et quel en est le résultat. Enfin, il souhaiterait connaître le coût total et final du panneau d'information LED situé sur la route de Lausanne et savoir si des coûts annuels sont prévus (maintenance, service informatique, etc.).

Mme S. WOKUSCH émet un vœu concernant un thème déjà abordé par ses soins, à savoir inviter la Municipalité à réfléchir à la possibilité de renoncer aux feux d'artifice, ce pour des raisons de protection des animaux et de la nature ainsi que des risques d'incendie liés à la manipulation de ces engins, en particulier ensuite du récent drame de Crans-Montana.

Par ailleurs, la Conseillère a constaté qu'en face du chemin du Coteau 13, le bout de forêt est presque complètement envahi par les lauriers, qui doivent avoir environ 20 ans, et qui commencent à s'étendre de l'autre côté du chemin. Elle estime ainsi qu'ils devraient être taillés chaque année en raison de leur caractère invasif et que les propriétaires devraient être invités à procéder de la sorte.

M. Ch. DURUSSEL, pour répondre à M. Ph. VALLELIAN, indique qu'il n'était pas au courant du changement de jour de collecte des ordures ménagères, dont la Ville de Lausanne est responsable. Il estime toutefois qu'une information est nécessaire afin de ne pas laisser traîner les ordures dans la rue.

Mme Ch. RAIS EL MIMOUNI, pour répondre à Mme S. WOKUSCH, indique qu'elle sera attentive à la situation, le garde-forestier étant lui aussi sensibilisé à cette problématique.

M. B. MISCHEL relève que le tableau d'information à l'entrée de Cugy était éteint le soir de la séance. Il se demande par ailleurs s'il y a des candidats pour le poste d'adjoint au chef du service des finances.

M. A. MAILLARD, au sujet de la célébration de l'indépendance vaudoise à laquelle il a participé, s'interroge sur le franc succès dont il a été fait état dans les communications municipales. En effet, l'assemblée était composée essentiellement de membres de l'administration communale, de la Municipalité et du Conseil communal ainsi que de quelques citoyens. Il estime qu'une information plus large à la population aurait été nécessaire.

M. L. HENRY revient sur le sujet de la circulation aux abords de la station AVIA et de la Migros. En effet, il a récemment assisté à deux accidents et a vu que le feu de la Migros avait été arraché. Il réitère ainsi le souhait de mettre en place un groupe de travail afin de trouver des solutions pour canaliser ou ralentir les automobilistes, comme par exemple les feux qui passent au rouge à Romanel. Il propose son aide à ce titre afin que des mesures soient prises avant qu'un accident grave ne se produise. Par ailleurs, il remercie M. A. FERNANDEZ de son récent rappel à l'ordre devant le collège de l'Épi d'Or.

M. D. GEBARA relève le très mauvais état du croisement entre le Chemin de l'Étoile et le Chemin des Dailles, qui comporte de nombreux trous. Il demande ainsi à la Municipalité d'intervenir rapidement.

M. Ph. FLUCKIGER, pour répondre à M. B. MISCHEL, indique avoir reçu 280 postulations pour le poste d'adjoint, dont 75 qui correspondent. Une quinzaine de candidatures ont été retenues à ce stade. Le Municipal précise toutefois que les candidatures qui ne correspondent pas sont des personnes surqualifiées. Au sujet du panneau d'information, celui-ci a de gros problèmes de fonctionnement depuis son installation. Le service technique de la Commune est en permanence en contact avec les installateurs.

M. Ch. DURSSEL, pour répondre à M. VALLELIAN, explique qu'il n'y a pas de contrat de maintenance. Des tests annuels sont effectués sur les panneaux. Cela étant, seul un contrôle électrique est obligatoire tous les cinq ans.

Pour répondre à M. L. HENRY, il précise que le panneau d'une remorque de marché s'est ouvert contre le feu de la Migros. Le mât est toutefois conçu pour se coucher en cas de choc afin d'éviter de blesser des personnes.

Mme F. ROTH, pour répondre à M. B. MISCHEL au sujet du panneau d'information, ajoute qu'une garantie de deux ans est prévue. Les informations transmises sont décidées par la Municipalité sur la base d'une directive d'utilisation. Il fonctionne entre 6h00 et 22h00. Pour répondre à M. D. GEBARA, cette information a été transmise au Service technique et une intervention urgente aura lieu au début de la semaine suivante avec un enrobé à froid. Une intervention plus durable sera mise en place au début du mois de mars à l'ouverture des centrales.

La Municipale salue la mise à disposition de M. L. HENRY. Par ailleurs, un système de pédibus peut être mis en place et cette démarche est encouragée par la Municipalité. Cependant, les parents doivent s'organiser. La Commune peut quant à elle mettre à disposition la signalétique. Au sujet des deux récents accidents, ceux-ci sont malheureux mais demeurent isolés.

M. L. CROTTAZ, pour répondre à M. Ph. VALLELIAN, fait lecture de son courriel à Mobility, lequel rencontre du succès, les résultats sont bons.

M. A. FERNANDEZ informe que la Municipalité a décidé de répondre au vœu de Mme S. WOKUSCH lors de sa prochaine séance. Pour répondre à M. A. MAILLARD, il indique que près de 60 personnes étaient présentes alors même que peu de publicité avait été faite. Il estime ainsi que cette fête était un franc succès. Pour répondre à M. Ph. VALLELIAN, il relève que le passage du camion poubelle a certainement été retardé en raison de la neige.

M. E. BRON remercie la Municipalité d'avoir maintenu le traditionnel apéritif du Nouvel an, lequel répondait au besoin de se rassembler de la population, ainsi que pour la minute de silence pour Crans-Montana. En vue des prochaines élections communales, il se demande si un trombinoscope a été distribué.

Mme D. LOPEZ rapporte que certaines personnes n'ont pas reçu le trombinoscope.

M. Th. AMY va régler la situation.

M. B. MISCHEL relève que les centrales d'enrobé lourd ouvrent dès le 16 février 2026. De plus, il aimerait que la Municipalité demande à la station AVIA de ne pas mettre de la publicité

à la sortie de leur parcelle, sur le trottoir. En effet, avec le vent, celle-ci se retrouve régulièrement sur le trottoir, voire presque sur la route.

M. Ph. VALLELIAN se demande s'il est possible de mettre un tacon au croisement du chemin du Crêt et du chemin de Faulieu. Un trou s'est en effet formé et provoque une accumulation importante d'eau.

M. G. MENTO revient sur la problématique de l'éclairage public au chemin de l'Esserpy.

M. D. GEBARA remercie la Municipalité pour le concours public de création visuelle et se demande s'il est anonyme.

M. Th. AMY répond que l'examen se fait de manière anonyme mais le projet n'est pas déposé de manière anonyme. Le nom du lauréat sera dévoilé lorsque le choix aura été fait.

M. D. GEBARA explique qu'en principe un système d'enveloppe secrète avec le nom du candidat est mis en place.

M. Th. AMY répond que la démarche est gracieuse et volontaire. Il n'y a pas d'exclusion de certaines personnes ayant des liens avec la Commune. La Municipalité recherche simplement un projet original qui puisse agrémenter les bouteilles de vin. Il invite les Conseillers à participer à ce concours et à encourager leur entourage à faire de même.

M. F. SCHEIDEGGER se demande s'il est possible de barricader le dessous des portails d'entrée de la déchetterie afin d'éviter que des animaux sauvages ne s'y introduisent pendant la nuit et dispersent par la suite les déchets dans les champs avoisinants.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h39.

CONSEIL COMMUNAL

La Présidente :
Déborah LOPEZ

La Secrétaire
Myriam MESSERLI

Cugy, le 15 février 2026



Communications de la Municipalité au Conseil communal

Séance de l'Organe délibérant du 12 février 2026

1. AFFAIRES GÉNÉRALES (Thierry Amy)

Communication : chaîne WhatsApp

Notre commune s'est dotée d'un nouveau canal de communication : une chaîne WhatsApp. Certains d'entre vous y sont peut-être déjà abonnés, puisque depuis sa création le 13 janvier dernier, elle rassemble déjà près de 220 utilisateurs.

La chaîne permet au Secrétariat municipal de diffuser des informations d'utilité publique. En revanche, elle ne prévoit pas d'espace de commentaires, ce qui évite toute modération, mais garantit l'objectif principal : assurer une diffusion rapide et efficace de l'information, en atteignant un large public ; WhatsApp étant l'une des applications de messagerie les plus utilisées.

Des flyers sont disponibles sur vos tables ; ils comportent un code QR qu'il vous suffit de scanner pour être redirigé directement vers la chaîne. N'hésitez pas à vous abonner, retrouver la chaîne sous la rubrique "Actus", activer la cloche de notification, et à diffuser cette information autour de vous.

Suivi du drame de Crans-Montana

La Municipalité informe le Conseil communal qu'une citoyenne de Cugy, une jeune femme de 17 ans, a été grièvement blessée lors du terrible incendie de Crans-Montana. La Municipalité est en contact avec la famille de cette jeune personne et lui a offert toute l'assistance dont elle pourrait avoir besoin dans la mesure de ses compétences et moyens. A cet égard, la Municipalité a notamment appris que ladite citoyenne, actuellement hospitalisée à Zurich, ne pourra certainement pas profiter du rapatriement à l'Hôpital de Morges, n'étant pas de nationalité suisse. Choquée par cette situation, alors que cette famille est domiciliée dans notre village depuis de nombreuses années et a entamé une procédure de naturalisation depuis plusieurs mois, la Municipalité suit l'évolution de ce dossier de près.

En parallèle, dès le 5 janvier 2026, la Municipalité a spontanément effectué un bilan de la sécurité incendie des bâtiments communaux et ceux des établissements publics actifs sur le territoire communal. Certaines mesures correctrices nécessaires sont actuellement en cours.

2. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (Thierry Amy)

Parcelle RF n° 71 : offre de rachat par la Municipalité

La Municipalité travaille sans désespérer depuis plusieurs mois pour trouver une solution pour la parcelle RF n° 71 en lien avec sa propriétaire, la société Terastia Sàrl, dont l'ayant droit économique et unique associé est M. Aegerter. Après avoir approché sans succès les services de l'Etat (DGTL et DGIP) afin de trouver une solution pragmatique en vue de réhabiliter ce bâtiment dans le cadre du développement d'une future centralité, la Municipalité et Terastia Sàrl sont entrées en négociation en vue d'un rachat par la commune de la parcelle RF n° 71.



Fin 2025, Terastia Sàrl a soumis à cet effet une offre de rachat à plus de CHF 5 millions. La Municipalité l'a fait analyser par un expert immobilier qui a rendu un rapport détaillé sur la valorisation de ce bien immobilier en fonction de plusieurs scénarii d'évolution. Sur cette base, lors d'une rencontre qui a eu lieu en date du 21 janvier 2026, la Municipalité a soumis à Terastia Sàrl une contre-offre formelle d'achat de ladite parcelle pour un montant de CHF 1'500'000.-. Terastia Sàrl s'est engagée à revenir auprès de la Municipalité d'ici la fin du mois de février 2026 avec sa décision à cet égard. Pour rappel, Terastia Sàrl a acheté cette parcelle et son bâtiment (en l'état) en 2021 pour le montant de CHF 980'000.-. Selon ses dires, elle y aurait effectué des travaux pour un montant d'environ CHF 200'000.-. Depuis 2023, ce bâtiment est inhabitable en raison d'un risque d'écroulement.

Extension du collège de La Combe

L'appel d'offres à investisseurs lancé à la fin de l'année 2025 a permis de recevoir des marques d'intérêts en vue de déposer une offre d'ici le 31 mars 2026 au plus tard de la part de trois investisseurs. La Municipalité est confiante que ce processus puisse aboutir et ainsi permettre la réalisation de cet important projet dans les délais.

3. FORMATION ET JEUNESSE (Frédérique Roth)

Décisions du Conseil intercommunal de l'ASICE

Lors de sa séance du mardi 10 février dernier, le Conseil intercommunal a validé les deux préavis proposés par le Comité de direction. Il s'agit du Préavis n°22-2026 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 200'000.- pour la mise en conformité du chauffage du Collège de La Combe et du Préavis n°23-2026 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 95'000.- pour le changement des luminaires et la rénovation de l'avant-toit du Collège de La Combe et du couvert à vélos. Afin de ne pas perturber le fonctionnement scolaire, le chantier sera réalisé durant les vacances scolaires estivales 2026.

4. MOBILITÉ ET TRANSPORTS (Frédérique Roth)

Vélos en libre-service – Lancement du réseau régional d'ici la fin du premier semestre 2026

Après un long travail de concertation et de coordination mené au sein de la Commission Mobilité et Transports de Lausanne Région, puis mise en concurrence internationale des prestataires, le projet régional de vélos en libre-service verra le jour d'ici l'été 2026. Il couvrira le territoire de 27 communes, y compris deux Hautes écoles, et offrira un service unique et flexible sur l'ensemble du territoire concerné, avec la mise à disposition de près de 900 vélos, tous électriques.

La Commune de Cugy fera partie intégrante de ce projet avec, en première étape, la mise à disposition de 6 vélos sur son territoire. L'aménagement de nouveaux stationnements vélos, prenant en compte les feedbacks issus de la démarche participative menée en juin dernier, sont d'ores et déjà planifiés. Tant le nombre de vélos que les lieux de prise en charge pourront être adaptés selon le retour d'expérience.



5. BÂTIMENTS COMMUNAUX (Christine Rais El Mimouni)

Motel des Pins

Peu avant les Fêtes de fin d'année, le chauffe-eau du Motel a été mis à l'arrêt en raison d'une surchauffe. Il s'est avéré que l'installation était hors service et la seule solution pour que les locataires aient de l'eau chaude a été le remplacement rapide de celle-ci. Cet imprévu impactera, pour 2025, le compte entretien du Motel avec un dépassement de CHF 5'000.- sur les CHF 10'000.- prévus au budget.

Ancienne Forge

La Municipalité en tant que Maître de l'ouvrage et la Commission d'urbanisme ont toutes deux validé le projet de rénovation de l'Ancienne Forge. La mise à l'enquête publique sera effective dès lundi et jusqu'au 16 mars 2026.

Pour rappel, le rez-de-chaussée, considéré comme patrimoine administratif, proposera des salles mises à disposition des sociétés, des diverses commissions ou encore de la population alors que la location de l'étage et des combles devrait permettre un revenu non négligeable pour la Commune. Quant au four à pain, il sera restauré et mis en service.

Le projet de l'Ancienne Forge sera réalisé par le biais du préavis no 44-2015 allouant un crédit de construction de CHF 2'200'000.- destiné à la conservation et à la rénovation du bâtiment, incluant la rénovation du four à pain.

6. FORÊTS (DONT COURS D'EAU) (Christine Rais El Mimouni)

Initiatives citoyennes

Plusieurs membres du Groupe Nature de Talents Solidaires appuyé par Pro Natura ont proposé une action citoyenne à la Commune. Avec l'appui stratégique de celle-ci, l'action s'est déroulée le 10 décembre 2025 aux abords du Talent en contre-bas du Hangar des Rossets. Deux gouilles ont été curées et débroussaillées par une dizaine de membres des associations susmentionnées sous la houlette de notre garde forestier. Cette remise en valeur d'un biotope permettra de favoriser le développement des batraciens.

Ce même groupe a développé un projet de pose de nids d'hirondelles qu'il a soumis à la Commune. Ainsi avant ce printemps et le retour de ces charmantes locatrices, quinze nids seront installés sur deux bâtiments communaux. La Municipalité remercie tous les acteurs qui ont participé à l'une ou l'autre de ces initiatives en faveur de la biodiversité.



7. VOIRIE (Christian Durussel)

Remplacement des véhicules de voirie

Dans le cadre du crédit de CHF 680'000.- accordé par le Conseil communal en 2022 pour le remplacement des véhicules de voirie et dans l'attente de la mise sur le marché d'un véhicule électrique en remplacement du véhicule Reform T9 hors service (châssis fendu) depuis février 2025, la voirie s'est accommodée d'un véhicule de remplacement pendant une année.

A ce jour aucun véhicule électrique équivalent n'est disponible sur le marché et la Municipalité a été obligée de se déterminer pour l'achat d'un véhicule thermique de type AEBY VT 450 aux dernières normes. Il a été livré en début de semaine à la voirie. Le pick-up Toyota Hilux sera quant à lui remplacé par une camionnette Yveco eDaily à propulsion électrique, avec une livraison prévue au mois de juin.

De plus, nous étudions une solution de remplacement pour les véhicules Boshung et le trans palette de la déchetterie par un véhicule polyvalent électrique utile à la voirie et à la déchetterie. Ainsi le renouvellement du parc des véhicules de voirie sera mené à bien.

8. ASSAINISSEMENT (Christian Durussel)

Association intercommunale STEP Echallens Talent – ASET

L'ASET a présenté au dernier Conseil intercommunal qui a eu lieu le 29 janvier 2026 le préavis 3/2025 visant à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 54'900'000. – (hors TVA) pour construire une station d'épuration régionale moderne à Echallens et réaliser les raccordements nécessaires à la régionalisation de l'épuration dans le district du Gros-de-Vaud. La commission Adhoc et la COGEFI ont présentés des rapports positifs, soulignant certains points importants et sensibles. Ce préavis a été accepté à l'unanimité des 29 membres présents.

Le projet regroupe les communes de Bottens, Cugy, Echallens, Fey, Goumoëns, Montilliez, Morrens, Oulens-sous-Echallens et Villars-le-Terroir, qui ont décidé d'unir leurs efforts pour remplacer plusieurs installations locales arrivant en fin de vie.

La future STEP régionale, implantée sur le site actuel d'Echallens, permettra de :

- Remplacer des installations vieillissantes ou non conformes ;
- Assurer le traitement de l'azote et des micropolluants pour toute la région ;
- Améliorer durablement la qualité des eaux du bassin versant ;
- Mutualiser les coûts entre Communes et bénéficier d'un effet d'échelle ;
- Accéder à des subventions cantonales et fédérales substantielles.

La capacité de traitement maximum est prévue pour 27'900 équivalent-habitants.



Les emprunts en cours sont de CHF 4'000'000.- répartis en tranche de CHF 1'000'000,- auprès de différents établissements, banques, caisse de pensions. De manière à bénéficier d'un taux favorable, la majorité sont à cours termes.

Concernant l'enquête pour les permis de construire de la STEP à Echallens et les enquêtes des réseaux de raccordement et STAP :

- une opposition a été faite lors de l'enquête de la STEP ; le dossier est en cours de traitement au Canton.
- deux oppositions à Echallens et une opposition à Morrens, les dossiers sont également en cours de traitement au Canton.

La mise en service de la futur STEP est prévue dans environ 3 ans si tout va pour le mieux.

9. GESTION DES DÉCHETS (Christian Durussel)

Journée coup de balai

Comme chaque année, la Commune de Cugy s'est associée à la journée coup de balai, opération cantonale de ramassage des déchets. Elle aura lieu le samedi 21 mars 2026 à partir de 8h30 pour un café croissant et ensuite départ en groupe sous l'accompagnement de l'un de nos employés pour une tournée de ramassage jusqu'aux environs de midi. Nous terminerons la matinée par une collation. Vous êtes tous les bienvenus.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE (DONT PRU) (Alberto Fernandez)

SDIS Haut-Talent

Il y a quelques jours a eu lieu le traditionnel rapport du Commandant pour l'année 2025. Globalement cela a été une année calme avec 35 interventions sur l'ensemble du territoire couvert par notre SDIS (Bottens, Bretigny, Morrens, Froideville et bien entendu Cugy). Il est à noter que 16 interventions sur les 35 ont eu lieu sur la commune de Cugy ce qui est élevé. Départs de feux, feux de voitures, inondations et assistances à des personnes en difficultés pour aider les ambulanciers à les sortir de chez elles ont été les principaux événements.

Une première également depuis la création du SDIS, une intervention NAC (nouveaux animaux de compagnie) a été déclenchée pour la première fois. Les reptiles courent, enfin rampent, toujours puisque l'intervention n'a pas été couronnée de succès. Nous ne dirons pas sur quelle commune cette intervention a eu lieu et donc dans laquelle au gré d'une promenade vous pourriez tomber sur ce charmant serpent, pour autant bien entendu que le froid ne l'a pas définitivement congelé !



Lors de la soirée du rapport du Commandant et outre les habituelles promotions à des grades supérieurs, des jubilés ont également été fêtés. Il faut relever le jubilé de notre employée communale Madame Martine Clerc qui a fêté ses 25 ans de service au SDIS. Pour ceux qui ne savent pas qui elle est, elle est également connue sous le nom de "la petite dame de la déchetterie". Depuis fin 2025, notre commune a obtenu le Label Employeur pour les pompiers volontaires vaudois. Les entreprises bénéficiant de ce label s'engagent à promouvoir et à favoriser l'engagement de leur personnel au sein d'un SDIS. A Cugy trois de nos employés communaux sont membres du SDIS Haut Talent.

Gendarmerie

Le Chef du poste de gendarmerie d'Echallens est également venu en ce début d'année nous faire part de son rapport des événements ayant nécessité une intervention à Cugy. En 2025, les incivilités sont en légère baisse (-10%) par rapport à l'année précédente et les appels au 117 pour des nuisances sonores ou incivilités concernent désormais souvent des événements sur des propriétés privées qui sont donc en augmentation et les événements sur la voie publique, par exemple aux alentours du centre commercial, sont en baisse. Selon la gendarmerie, le travail sur le terrain de notre TSP – travailleuse sociale de proximité – n'est pas étranger à la baisse des nuisances dans les lieux publics.

11. AFFAIRES CULTURELLES ET LOISIRS (Alberto Fernandez)

Comme vous aurez certainement pu le voir en consultant l'agenda des manifestations, la Commune de Cugy a décidé, grâce au budget que votre Conseil a accepté, d'organiser la Fête au village qui aura lieu les 21 et 22 août 2026 soit juste après la rentrée scolaire afin de bénéficier d'une météo agréable. Ce travail mobilise l'administration communale ainsi que votre Municipalité puisque comme vous le savez à ce jour les activités de l'USL n'ont pas repris. Nous allons prochainement communiquer sur le sujet et également créer un comité d'organisation, chapeauté par la commune, dans lequel nous souhaitons que des citoyens, commerçants et sociétés locales soient intégrés.

Il s'agira d'un week-end bien animé puisque nous profiterons de l'événement pour organiser à nouveau le cinéma open air tout comme la réception des nouveaux citoyens et habitants. N'hésitez pas à vous annoncer auprès de l'administration communale ou auprès d'un membre de la Municipalité si vous souhaitez contribuer à l'organisation.

12. SOCIÉTÉS LOCALES (Alberto Fernandez)

Apéritif du nouvel an

Comme à l'accoutumée, la Municipalité a souhaité partager ce moment convivial avec la population en la conviant à un apéritif. Cette année, les circonstances et le deuil national qui s'est tenu le jour même de la date retenue pour l'apéritif ont fait que la Municipalité a fait évoluer cette rencontre afin de proposer un moment de partage, d'échange et de recueillement à la population. Manifestement, nos concitoyens ont ressenti le besoin de venir partager ce moment puisque l'assistance était plus nombreuse que les années précédentes. Une minute de silence a été respectée et les échanges qui ont ponctué la soirée étaient empreints de retenue et d'émotion. Un grand merci aux Paysannes Vaudoises de Cugy et environ pour avoir contribué à cet événement.



24 janvier 2026 – Célébration de l'indépendance vaudoise

Devant l'administration communale, quelques tables ont été dressées et des employés communaux ainsi que des membres de la Municipalité ont offert aux habitants de Cugy un papet vaudois ainsi qu'un verre de l'amitié. Malgré le temps un peu frisquet cela a été un franc succès si bien qu'il n'est pas resté une seule portion de papet au terme de l'événement. C'était un très bon moment qui a semble-t-il ravi les personnes présentes dont plusieurs personnes s'étant installées dans la commune récemment et très heureuses de faire connaissance d'autres habitants.